



Mouvement de Libération du Peuple Centrafricain  
Justice - Liberté - Travail  
*Membre de l'Internationale Socialiste*

BUREAU POLITIQUE

Bangui, le 5 Mai 2020

Honorable NOBONA Clément  
Député de la Première circonscription de KABO (Ouham)  
Président du Groupe Parlementaire MLPC

-----

**NOTE A LA HAUTE ATTENTION**

- du Premier Ministre, Chef du Gouvernement
- des Garants et Facilitateurs de l'Accord du 6 Février 2019

**Objet : Confiscation des matériaux de construction d'une école et menaces de mort par Monsieur ALKHATIM Mahamat, Président du groupe armé MPC, basé à KABO.**

La présente Note a pour objet de porter à votre haute attention les actes posés par Monsieur ALKHATIM Mahamat, leader du MPC, groupe armé basé à Kabo.

En effet, en date du 22 avril 2020, Monsieur ALKHATIM Mahamat dont le groupe armé est pourtant signataire de l'Accord du 6 février 2019, a mis la main sur une importante quantité de matériaux que j'ai fait acheminer à Kabo pour la construction d'une école dans cette localité.

Il s'agit notamment de :

- 2,5 tonnes de ciment, soit cinquante (50) sacs ;
- 200 tôles de 2m en aluminium ;
- 100 pièces de bois rouge 8X8 de 6 m ;
- Fers à béton ;
- Planches ;
- etc.

Tous ces effets ont pris une destination inconnue à ce jour.

Outre ce forfait, Monsieur ALKHATIM a proféré contre le Président Martin ZIGUELE et moi-même, des menaces de mort, sous le prétexte que c'est nous qui attirons l'attention de la communauté internationale sur ses agissements et les violences occasionnées par son groupe sur les populations locales.

Il va plus loin en déclarant devant les Chefs de groupe et de quartier de Kabo, réunis le 22 avril 2020 je cite : « qu'il ne me verra plus à Kabo » – ma terre natale pour des raisons citées ci- haut –« et que désormais ce sera le candidat de son choix et proche du pouvoir, qui viendra battre campagne à Kabo et qu'il les appelle à voter, car ZIGUELE est mon ennemi n°1 ». Fin de citation.

Ces menaces à connotation fortement politique démontrent un rapprochement évident et insolite avec le pouvoir ainsi qu'un parti pris pour quelqu'un qui n'est pas encore candidat.

Si Monsieur ALKHATIM affiche cette attitude aujourd'hui, qu'en sera-t-il demain lorsque la campagne électorale commencera véritablement, avec le mouvement de personnes que cela induit ? C'est un sujet de préoccupation majeure pour les acteurs politiques et les partis, appelés à prendre part aux élections. Leur cri d'alarme doit interpeller dès maintenant l'opinion nationale et internationale afin qu'une solution soit trouvée avant l'ouverture de la campagne électorale.

Par ailleurs, il ya lieu de déplorer qu'aucune autorité, civile ou militaire n'est établie à Kabo, et que même la MINUSCA n'y a aucune base, alors que cette localité frontalière avec le Tchad qui grouille d'intenses activités, dont l'élevage des bœufs, constitue la principale porte d'entrée de la déstabilisation en République Centrafricaine. La ville de Kabo souffre le martyr en vase clos, sans bâtiments scolaires, sans enseignants. C'est dans ces conditions qu'en tant qu'élu de Kabo, conscient que ce n'est pas mon rôle, j'ai personnellement malgré tout, engagé des enseignants à mes frais, et décidé de construire un bâtiments à usage de classe. De tels efforts ne peuvent pas passer par pure perte pour finir entre les mains de quelqu'un dont l'école est le dernier des soucis.

N'est-ce pas un crime contre l'humanité que de priver d'éducation les enfants, alors même que l'Accord du 6 février 2019 protège les infrastructures sociales et certains secteurs, telle que l'éducation ?

Cette violation délibérée de son engagement par Monsieur ALKHATIM aurait dû entraîner la mise en œuvre immédiate des sanctions prévues à cet effet. Quel degré de violation et d'atteinte aux droits doivent atteindre les groupes armés pour être enfin sanctionnés ?

A cet égard, je lance un appel pressant au Gouvernement, à la MINUSCA, aux Garants et Facilitateurs de l'Accord du 6 février 2019 pour prendre la responsabilité qui est la leur et d'user de tous les moyens pour récupérer les matériaux destinés à la construction de l'école au profit des enfants de Kabo. L'avenir de cette localité en dépend.

Tel est l'objet de la présente Note que je vous soumets pour « Décision ».

Le Député de KABO

Honorable NOBONA Clément



#### Ampliations

- Président de la République
- Président de l'Assemblée Nationale
- Représentant spécial du SG des Nations (MINUSCA)
- Union Européenne
- Union Africaine
- CEEAC
- Ambassadeur de France
- UNICEF
- UNFPA
- UNESCO
- OIM
- PNUD
- Médiateur de la République
- Presse